L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS :

SIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra s'en prévaloir de son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de semblable contrat.

Les avis ne se publient en AUTRE ETAT FRANÇAIS, et ne n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour six lignes ou moins, pour chaque insertions, la première comprise.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyé.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un à Nouvelle Orléans chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses, pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures du matin avec la malle des Etats-Unis.

Les passagers devront profiter du départ des chars, à 8 heures.

Le CORSAIR partira également de l'embarcadère près Covington, les mardis, jeudis et samedis, à huit heures du matin, et arrivera au chemin à coulisses à l'heure du dîner. Ceux qui désireront déjeuner au lac, peuvent s'adresser à l'Hôtel Washington, à M. Wilson.

On ne donne aucun repas à bord.

Le fret destiné à être embarqué sur le *Corsair* devra être envoyé la veille, ou jusques chez le 7 heures du matin. Tous les effets sont aux risques des propriétaires.

20 fév Wm. BAGLEY.

POUR BALTIMORE.—Le brick de Baltimore CICERO, capitaine W. S. Watts, fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre, sera immédiatement expédié. Pour fret ou passage, ayant de bon ménagements, s'adresser à bord, ou à

21 mars HARRISON, BROWN & co, 117 rue Royale.

POUR LA HAVANE.

La belle goélette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre L'AIGLE, capt. G. A. Achby, devant partir sous peu. Pour fret ou passage, S'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH.

21 mars rue de la Nouvelle Levée, no. 28 & 29.

POUR LE HAVRE.—Le navire MARENGO, capitaine Durkin, partira le 1er avril. Pour fret ou passage s'adresser à

20 mars F. PERRET & GALLY, rue Toulouse.

POUR MATAGORDA, (Texas.)—La goélette paquebot RINGLEADER, capitaine Hill, sera prêt à recevoir du fret le 21. Pour passage ou fret s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue Conti, ou à W. G. HEWES & co.

20 mars no 47, rue du Camp.

POUR LA MOBILE.—La belle goélette paquebot BRILLANT, capitaine Brown, ayant la majeure partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la Douane, ou à

17 mars TOURNE & BECKWITH, 28 & 29, N. Levée.

POUR LA MOBILE—La goélette CORALLA, capitaine Smith, ayant en grande partie son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à

17 mars TOURNE & BECKWITH.

POUR MATAGORDAS (Baie de Texas).—La goélette, paquebot régulier RINGLEADER, capitaine Hill, partira promptement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue de la Douane, ou à W. G. HEWES, rue du Camp, no 47. [17 mars].

POUR LA MOBILE [Par le Lac.]

La goélette régulière fine voilière, MONTGOMERY, capt. Smith, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira dans le plus bref délai. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,

18 mars No. 28 & 29 Nlle Levée.

POUR TAMPICO.—La belle goélette neuve, mâtée à A, doublée et chevillée en cuivre CREOLE, capitaine R. S. Gird, partira sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti, ou à HARRISON, BROWN & co.

24 mars 117, rue Royale.

POUR HAVRE—Le navire fin voilier, de première classe OLYMPIA, maintenant en chargement, partira immédiatement. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, s'adresser à

14 mars F. PERRET & GALLY, rue Toulouse.

POUR VERA CRUZ.—La goélette ESPERANZA, avantageusement connue sous le nom de Anico, partira du 20 au 25 du courant du courant pour le dit port. Pour fret et des passagers qui seront bien traités, s'adresser au capitaine à bord, ou au no. 147, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse. 13 mars

---

POUR TAMPICO.—La belle et neuve goélette BEE, capitaine J. Hall, doublée et chevillée en cuivre, ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour passage, et reste du fret s'adresser à (18 mars) GARCIA, BUYO et co.

POUR LA MOBILE—(par la rivière)—La goélette EMPIRE, capitaine Brooks, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis les magasins bleus ou à

12 mars TOURNE & BECKWITH,

POUR MARSEILLE.—Le navire fin voilier, VILLE DE MARSEILLE, partira sous peu pour le port susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC & co,

9 mars rue Royale, no 103.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans.—A tous ceux que ces présentes concernent, Salut : attendu que la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour où la dite vente fut enregistrée le 20e jour de mai de l'année 1834, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé " Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires ;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le terme et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif, sur-dit le 5e. jour de mai de l'année 1834, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 10 de mars de l'année 1834, dans l'affaire de Didier Dreux vs. John Green. No. 7277, du docket de cette cour, à laquelle vente la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans s'est tendu acquéreur pour le prix de $40,000 payable 26666 66 le 20 février 1835, et la balance comptant.

Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire.

Un certain lot de terre situé au faubourg Annonciation, audessus de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le no. 18, sur un plan du dit faubourg, dressé par B. Lafon le 15 mai 1807, et déposé en l'étude de Louis T. Caire notaire en cette ville, le dit terrain est borné par les rues des Religieuses, St. Jean Baptiste, Richard, et du Marché, le dit terrain mesurant trois cents pieds sur chacune de ces rues.

Donné sous ma signature et le sceau de la Cour de Paroisse de la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à la Nouvelle Orléans, le 17 février de l'année de l'indépendance des Etats-Unis.

19 fév—35 E. BUISSON, dép. greff.

AVIS.

ATTENDU que J. B. Blanc, de la ville et de la paroisse de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi pour annuller un *bond* daté du 14 janvier 1834, et par lui signé comme encouru pour la dite ville et paroisse, conjointement avec J. B. Plaché, comme sa sécurité, pour la somme de $8,000.

Je fais savoir, par les présentes, à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire par écrit déposé au bureau du secrétaire d'état, dans l'espace de quinze jours après la date de la dernière publication de la présente, les raisons pour lesquelles le dit bond ne devra et n'est pas annulé et annulé.

Donné sous mon seing et le sceau de l'état à la Nouvelle Orléans le 6 mars de la cinquante neuvième année de l'indépendance des Etats-Unis. (Signé) E. D. WHITE.

L. S.

Par le gouverneur, (Signé) MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

mars—30

AUX CAPITALISTES.

R. SALAUN, courtier, offre à vendre des termes et à prix raisonnables, maisons et terrains en ville et dans les faubourgs, habitations près de la ville, en haut et bas du fleuve, rive gauche du fleuve, habitations établies pour la culture du coton, avec quelques esclaves. Il se charge toujours de placemens de fonds et des escomptes. S'adresser au susdit, rue Toulouse, no 115, ou à la Bourse de Hewlett, où on le trouvera tous les jours de 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi. 20 mars

---

Moulin à coton de la Fabrique de l'Aigle.

LES soussignés seuls agens de la fabrique de l'Aigle, font constamment à leur disposition un assortiment complet de ces moulins perfectionné, qui ont obtenu l'approbation générale.

12 mars W. G. HEWES & co. rue du Camp no 47.

Austin Woollolk contre Samuel M. Woollolk.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, Samedi 22 avril suivant, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, savoir :

Un certain lot de terre situé dans la partie est de la rue Moreau, au faubourg Marigny en cette ville entre les rues Esplanade et des Français, mesurant, au pied français, 32 pieds 5 pouces sur la rue Moreau sur 99 pieds 2 pouces de profondeur dans la partie basse ou il touche à la propriété de Pollock, et 118 pieds 11-2 pouces de profondeur dans la partie haute touchant à la rue de l'Esplanade, et 20 pieds 1 pouce sur une ligne oblique qui forme la courbe.

Un lot de terre contigu au précédent, mesurant au pied français 32 pieds 6 pouces sur la rue Moreau, et 99 pieds 2 pouces de profondeur du côté de la rue de l'Esplanade, 118 pieds 7 pouces, et de l'autre côté 118 pieds 4 pouces, et 20 pieds 1 pouce sur une ligne oblique qui forme la courbe.

Un lot contigu au lot ci-dessus mesurant au pied français 32 pieds 6 pouces sur la rue Moreau, sur 137 pieds 7 pouces de profondeur du côté du lot ci-dessus et, du côté joignant la propriété d'Austin Woollolk, et 28 pieds 1 pouce de largeur sur l'arrière.

Ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

1°. Tout le lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, formant l'encoignure des rues Céleste et de la Vieille Levée, ayant 68 pieds de face à celle-ci, sur 120 pieds de profondeur ou de face à la première. L'acquéreur devant se rendre responsable du paiement d'un billet de $5,000 échéant le 27 octobre 1837.

2 Trois lots de terre situés dans le faubourg Annonciation en cette ville, qui seront vendus en bloc, savoir :

2°. Tout ce lot de terre situé dans la dit faubourg Annonciation, faisant partie du lot no. 9, dans l'ilet no. 13, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue de la Vieille Levée entre les rues James et Céleste, sur une profondeur de 199 pieds.

3°. Tout ce lot situé dans le dit faubourg, faisant partie du lot no. 9, dans l'ilet no. 12, mesurant au pied français, 30 pieds sur la rue des Religieuses, sur 120 pieds de profondeur.

4°. Toute cette pièce de terre située dans le même faubourg, composée de portions des lots nos. 5 et 6, de l'ilet no. 3, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la Vieille Levée, sur 120 pieds de profondeur.

Ces lots sont engagés au paiement d'un billet de $1,333,33 échu le 2 janvier 1835.

5 lots de terre situés dans le faubourg Washington, partie basse de la ville, et qui dans le plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 17 avril 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, le 4 mai de la dite année, sont désignés sous les nos. 1, 2, 3, 4 & 5 dans l'ilet no. 4, seront vendus en bloc.

5°. Le lot no. 1, ayant, mesure anglaise 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

6. Lot no. 2, ayant 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

7. Lot no. 3, ayant 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

8. Lot no. 4, ayant 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

9. Lot no. 5, ayant 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue dont il forme l'encoignure.

Ces lots sont engagés au paiement de deux billets de chacun $1,375 payables le 29 septembre 1835 et le 29 avril 1836.

Trois lots contigus l'un à l'autre, situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés sur le plan du dit faubourg, déposé en l'étude Louis T. Caire, notaire public, par les nos. 291, 292 et 293, dans l'ilet no. 34, et qui seront vendus en bloc.

10. Lot no. 291, mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur.

11. Lot 292, mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur.

12. Lot no. 293, mesurant 60 pieds de face à la même rue, sur 120 pieds de profondeur.

Ces lots sont engagés au paiement d'un billet de $298,-90, échu le 18 février 1835.

13. Un lot de terre situé dans la rue Craps, faubourg Marigny, entre les rues Champs Elysées et des Français, ayant 30 pieds de face à la rue Craps, sur 120 pds de profondeur, et faisant partie du lot no. 39.

Trois lots de terre situés dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, qui sur le plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 2 mars 1834, et déposé à l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, sont désignés par les nos. 7, 8 et 9, de l'ilet no. 12.

14. Lot no. 7, ayant 59 pieds 9 pouces de face à la rue Philippa, sur 120 pieds de profondeur.

15. Lot no. 8, ayant 60 pieds de face à la rue Philippa, sur 120 pieds de profondeur.

16. Lot no. 9, ayant 60 pieds de face à la rue Philippa, sur 120 pieds de profondeur.

Et dans la dite ville de Lafayette, tout cet îlot formé par les rues Laurens, Joséphine, Chêne et Jackson, et désigné dans le susdit plan sous le no. 18, contenant 12 lots qui seront vendus en bloc.

17. Lot no. 1, formant l'encoignure des rues Laurens et Jackson, mesurant 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur ou de face à la rue Laurens.

18. Lot no. 2, ayant 60 pieds de face à la rue Laurens, sur 149 pieds 10 1-2 pouces de profondeur.

19. Lot no. 3, ayant 60 pieds de face à la rue Joséphine sur 120 pieds de profondeur ou de face à la rue Laurens dont il forme l'encoignure.

20. Lot no. 4, ayant 60 pieds de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.

21. Lot no. 5, ayant 59 pieds 9 pouces de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.

22. Lot no. 6, ayant 60 pieds de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.

23. Lot no. 7, ayant 60 pieds de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur et de face sur la rue Chênes, dont il forme l'encoignure.

24. Lot no. 8, ayant 60 pieds face à la rue Chênes, sur 149 pieds 10 1-2 pouces de profondeur.

25. Lot no. 9, ayant 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Chênes dont il forme l'encoignure.

26. Lot no. 10, ayant 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.

27. Lot no. 11, ayant 59 pieds 9 pouce de face à la rue Jackson, sur 120 de profondeur.

28. Lot no. 12, ayant 60 pieds face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.

Ces lots sont engagés au paiement d'un billet de $1,500, échu le 29 octobre 1834.

Les dix lots de terre suivans situés dans la dite ville de Lafayette, et qui, sur le plan dressé par Charles Zimple, ingénieur et voyer, daté de janvier 1832, et déposé dans l'étude de Wm. Boswell, notaire public, sont désignés sous les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dans l'ilet no. 29, qui seront vendus en bloc.

29. Lot no. 1, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, dont il forme l'encoignure.

30. Lot no. 2, contigu au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Craps, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

31. Lot no. 3, contigu au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

32. Lot no. 4, contigu au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

33. Lot no. 5, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Poplar sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.

34. Lot no. 6, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Poplar, sur 159 pieds 9 pouces et 9 ligne de profondeur.

35. Lot no. 7, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Philippa, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur et de face à la rue Poplar, dont il forme l'encoignure.

36. Lot no. 8, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Philippa, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

37. Lot no. 9, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Chesnut, sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.

38. Lot no. 10, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Chesnut, sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.

39. Un lot de terre situé et contigu à l'encoignure N. E. des rues Cirques et Girod, dans le faubourg Ste. Marie, audessus de la ville, mesurant 60 pieds de face à la dite rue Cirques, sur 90 pieds de profondeur et de face à la dite rue Girod.

Ce lot est engagé au paiement d'un billet de $462,50c. échu le 8 décembre 1834.

Cinq lots de terre situés au faubourg Washington, au bas de la ville, sur l'arrière de la Presse à Coton, désignés par les nos. 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet no. 3, sur le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 17 avril 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, le 4 mai de la dite année.

Les dits lots mesurent chacun, au pied américain, 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues de la Presse et Montégut, sur 100 pieds de profondeur. Le lot no. 1, est un encoignure. Ensembles avec la jouissance des allées tracées sur le dit plan qui doivent être à l'usage commun de tous les lots du district, l'acquéreur s'engageant à se conformer aux observations où remarques écrites sur le plan.

Ceci les sont engagés aux paiement de deux billets chacun de $1,833,33, à échoir le 29 avril 1835, et le 29 avril 1836.

Conditions : l'acheteur des trois premier lots et bâtisses doit répondre du paiement d'un billet de $5,064,61 portant intérêt depuis le 28 février 1835 et du paiement d'un billet de $1,833,00 avec intérêt à 10 pour cent depuis le 1er. janvier 1835.

23 mars FRED. BUISSON, shérif.

AVIS.—Les soussignés assemblés pour le Jeune Barreau, commencent leurs leçons de droit le lundi 23 courant, à 7 heures du soir, à la salle du Barreau, Place d'Armes, et continueront tous les jours de la semaine, à la même heure, jusqu'à ce que le cours soit achevé. Le tableau sera suspendu à la porte de la salle du Barreau, Place d'Armes, où les personnes qui désirent y souscrire pourront le trouver.

GERMAIN PLESSY,
PAULIN LE BLANC,
J. A. NAUTRE.

21 mars

PUBLIC SALES

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LE CARPENTIER.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de justice, pour la succession et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 4 Mars, 1835, sera vendu le 26 avril 1835, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après décrites, appartenantes à M. Fernandez, ses créanciers.

1. Un lot de terre situé en cette ville, coté Est de la rue Bourbonne, entre les rues des Ursulines et du Hôpital, mesurant au pied français, trente pieds de face à la dite rue Bourbonne, sur une profondeur de 120 pieds, borné d'un côté par la propriété appartenant ci-devant à Nicholas Duquesne et de l'autre par la propriété appartenant ci-devant à Vo. Dupuis. Ensemble avec tous les édifices qui se trouvent sur le dit lot de terre.

2. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, de cette ville, formant l'encoignure Nord Est des rues Champs Elysées et Moreau, mesurant 90 pieds de face à la première rue, sur 128 pieds de profondeur et face à la rue Moreau, le tout plus ou moins, borné du côté de la rue Moreau par la propriété de John Rice. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

3. Une portion de terrain située en cette ville, faubourg Marigny, dans la rue Marigny, désignée par le No. 4, au plan dressé le 25 mars 1833, par Bourgeroi, architecte et arpenteur, et déposé pour minute en l'étude de F. de Armas, notaire, suivant acte du 9 avril de la même année; la dite portion de terrain ayant mesure américaine, 23 pieds 3 pouces de face à la dite rue Marigny; 100 pieds de profondeur d'un côté sur la ligne qui la sépare du No. 3, du dit plan, la même mesure de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare du No. 5 du dit plan, et 23 pieds 5 pouces 8 lignes 2-7me. sur la ligne du fond qui la sépare de la portion de terrain désigné au dit plan par le No. 9.

4. Une autre portion de terrain, située en faubourg Marigny, adjoignant la précédente portion de terrain No. 4; cette dernière portion désignée par le No. 5, au plan sus relaté du 25 mars 1833, mesure au pied américain, 23 pieds 3 pouces de face à la rue Marigny, 100 pieds de profondeur, d'un côté sur la ligne qui la sépare du No. 4, précédemment décrit, la même mesure de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare de la portion de terrain, désignée par le No. 6, et 23 pieds 5 pouces 8 lignes 2-7mes. de la ligne du fond qui la sépare de la portion de terrain désignée par le No. 9 au même plan.

5. Sept lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 11 et 22 de l'ilet No. 87, renfermé par les rues de la Force, de l'Union, des Libéraux et Bagatelle, et mesurant au pieds français, trente pieds de face à la dite rue Bourbonne, sur une profondeur de 120 pieds, borné d'un côté par la propriété appartenant ci-devant à Nicholas Duquesne et de l'autre par la propriété appartenant ci-devant à Vo. Dupuis. Ensemble avec tous les édifices qui se trouvent sur le dit lot de terre.

2. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, de cette ville, formant l'encoignure Nord Est des rues Champs Elysées et Moreau, mesurant 90 pieds de face à la première rue, sur 128 pieds de profondeur et face à la rue Moreau, le tout plus ou moins, borné du côté de la rue Moreau par la propriété de John Rice. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

3. Une portion de terrain située en cette ville, faubourg Marigny, dans la rue Marigny, désignée par le No. 4, au plan dressé le 25 mars 1833, par Bourgeroi, architecte et arpenteur, et déposé pour minute en l'étude de F. de Armas, notaire, suivant acte du 9 avril de la même année; la dite portion de terrain ayant mesure américaine, 23 pieds 3 pouces de face à la dite rue Marigny; 100 pieds de profondeur d'un côté sur la ligne qui la sépare du No. 3, du dit plan, la même mesure de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare du No. 5 du dit plan, et 23 pieds 5 pouces 8 lignes 2-7me. sur la ligne du fond qui la sépare de la portion de terrain désigné au dit plan par le No. 9.

4. Une autre portion de terrain, située en faubourg Marigny, adjoignant la précédente portion de terrain No. 4; cette dernière portion désignée par le No. 5, au plan sus relaté du 25 mars 1833, mesure au pied américain, 23 pieds 3 pouces de face à la rue Marigny, 100 pieds de profondeur, d'un côté sur la ligne qui la sépare du No. 4, précédemment décrit, la même mesure de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare de la portion de terrain, désignée par le No. 6, et 23 pieds 5 pouces 8 lignes 2-7mes. de la ligne du fond qui la sépare de la portion de terrain désignée par le No. 9 au même plan.

5. Sept lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 11 et 22 de l'ilet No. 87, renfermé par les rues de la Force, de l'Union, des Libéraux et Bagatelle, et mesurant au pieds français, trente pieds de face à la dite rue Bourbonne, sur une profondeur de 120 pieds, borné d'un côté par la propriété appartenant ci-devant à Nicholas Duquesne et de l'autre par la propriété appartenant ci-devant à Vo. Dupuis. Ensemble avec tous les édifices qui se trouvent sur le dit lot de terre.

2. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, de cette ville, formant l'encoignure Nord Est des rues Champs Elysées et Moreau, mesurant 90 pieds de face à la première rue, sur 128 pieds de profondeur et face à la rue Moreau, le tout plus ou moins, borné du côté de la rue Moreau par la propriété de John Rice. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

3. Une portion de terrain située en cette ville, faubourg Marigny, dans la rue Marigny, désignée par le No. 4, au plan dressé le 25 mars 1833, par Bourgeroi, architecte et arpenteur, et déposé pour minute en l'étude de F. de Armas, notaire, suivant acte du 9 avril de la même année; la dite portion de terrain ayant mesure américaine, 23 pieds 3 pouces de face à la dite rue Marigny; 100 pieds de profondeur d'un côté sur la ligne qui la sépare du No. 3, du dit plan, la même mesure de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare du No. 5 du dit plan, et 23 pieds 5 pouces 8 lignes 2-7me. sur la ligne du fond qui la sépare de la portion de terrain désigné au dit plan par le No. 9.

4. Une autre portion de terrain, située en faubourg Marigny, adjoignant la précédente portion de terrain No. 4; cette dernière portion désignée par le No. 5, au plan sus relaté du 25 mars 1833, mesure au pied américain, 23 pieds 3 pouces de face à la rue Marigny, 100 pieds de profondeur, d'un côté sur la ligne qui la sépare du No. 4, précédemment décrit, la même mesure de profondeur de l'autre côté sur la ligne qui la sépare de la portion de terrain, désignée par le No. 6, et 23 pieds 5 pouces 8 lignes 2-7me